



SÉANCE ORDINAIRE DU 20 AVRIL 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Candiac, tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le 20 avril 2009, à 19 h, à laquelle il y avait quorum, le tout conformément à la loi.

Sont présent(e)s : Monsieur le conseiller Ronald Cormier
 Monsieur le conseiller Normand Dyotte
 Monsieur le conseiller Charles-André Fortier
 Madame la conseillère Thérèse Gatien
 Monsieur le conseiller Kevin Vocino

formant quorum sous la présidence de monsieur le maire suppléant
Vincent Chatel

Sont aussi présent(e)s : Monsieur Serge Drouin, directeur général
 Madame Carole Lemaire, greffière
 Madame Marie Dupont, directrice, Service planification et
 développement du territoire

Est absent : Monsieur le maire André J. Côté

PÉRIODE DE RECUEILLEMENT

09-04-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté, avec le retrait du point 17 du sujet suivant :

- 17) Embauche col bleu régulier – homme à tout faire, division Travaux publics, Services techniques

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption – procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2009
3. Fondation Anna-Laberge – Rendez-vous gastronomique
4. Nomination représentant à l'omnium du maire
5. Inscription formation – Union des municipalités du Québec
6. Aide financière – Commission scolaire des Grandes-Seigneuries
7. Aide financière – Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ)
8. Autorisation signature – lettre d'entente 2009-03 relative à une retraite anticipée progressive pour madame Lise Raquépas
9. Autorisation signature – permis d'adduction d'eau 63-0240 et convention supplémentaire 63-0064 – Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent
10. Autorisation signature – radiation clause résolutoire – lot 2 092 131
11. Approbation – comptes à payer – mars 2009
12. Approbation – dépenses incompressibles – mars 2009
13. Dépôt du rapport des virements budgétaires – période du 1er janvier au 31 mars 2009
14. Autorisation signature – services bancaires – Banque Royale du Canada (RBC)
15. Autorisation de paiement – facture 2009-51 – CIT Le Richelain
16. CIT Le Richelain – contribution municipale au partage du déficit du métro de Montréal
17. Embauche col bleu régulier – homme à tout faire, division Travaux publics, Services techniques – RETIRÉ
18. Réembauche hommes à tout faire, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques – année 2009
19. Embauche hommes à tout faire, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques – année 2009
20. Octroi de contrat – fourniture et plantation d'arbres, printemps 2009 – appel d'offres 9011-TP
21. Octroi de contrat – service d'entretien d'arbres, printemps 2009 – appel d'offres 9012-TP
22. Octroi de contrat – travaux de marquage de chaussée – appel d'offres 9015-TP
23. Approbation – grille d'évaluation et de pondération et nomination du comité de sélection – mandat services professionnels d'ingénierie des matériaux – travaux de réfection du chemin Haendel (entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert) – appel d'offres 9013-ST
24. Octroi de contrat – services professionnels d'ingénierie des matériaux – travaux de réfection du chemin Haendel (entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert) – appel d'offres 9013-ST
25. Mandat ingénieurs-conseils – surveillance des travaux – réfection du chemin Haendel, phase 2 (entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert)
26. Octroi de contrat – services professionnels d'ingénierie – plans et devis – piste cyclable du chemin Haendel (tronçon entre la place Graham et le chemin Saint-François-Xavier)

27. Mandat ingénieurs-conseils – surveillance des travaux – poste de pompage et conduite d’égout pluvial – développement domiciliaire « Les Cités d’Europe »
28. Autorisation de dépense – construction d’un chemin d’accès à la station de pompage Mermoz – projet 2009-593
29. Mandat services professionnels en architecture du paysage – plans et devis – aménagement du parc de Deauville, phase 2
30. Octroi de contrat pour la réfection des surfaces des jeux d’eau
31. Embauche col blanc régulier – technicien en architecture – inspecteur municipal, Service planification et développement du territoire
32. Désignation – officiers responsables de l’application des règlements d’urbanisme
33. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 19 mars 2009
34. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 2 avril 2009
35. Approbation – plans d’implantation et d’intégration architecturale – CCU du 16 avril 2009
36. Autorisation – dérogation mineure 56, rue de Darvault, Candiac
 - Consultation du public sur cette demande
 - Décision du conseil
37. Embauche cols blancs étudiants – commis de bureau, Service des loisirs
38. Embauche préposé aux équipements, Service des loisirs
39. Embauche étudiant – coordonnateur camp de jour, Service des loisirs
40. Embauche préposés aux salles – Service des loisirs – année 2009
41. Embauche animatrices et animateurs de programme semaine de relâche, Service des loisirs
42. Embauche préposés aux patinoires extérieures – Service des loisirs
43. Embauche professeurs – Service des loisirs
44. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – football
45. Aide financière aux athlètes – championnat majeur – handball
46. Subvention – ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine – développement des collections des bibliothèques
47. Analyse de faisabilité pour l’acquisition de caméras de surveillance dans les parcs
48. Acquisition et installation d’appareils d’exercice dans le parc de la Promenade
49. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 30 mars 2009 – règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l’aménagement d’un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade
50. Dépôt – procès-verbal des procédures d’enregistrement tenues le 30 mars 2009 – règlement 1220 décrétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l’exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l’avenue Hébert
51. Avis de motion – règlement 1229 décrétant l’annexion d’une partie du territoire de la municipalité de Saint-Philippe
52. Adoption – règlement 1228 abrogeant le règlement 784 sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics
53. Divers

54. Parole au public

55. Levée de la séance

**09-04-02 ADOPTION – PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
16 MARS 2009**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2009 a été remise à chaque membre du conseil à l'intérieur du délai prévu à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*, la greffière est dispensée d'en faire la lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 mars 2009.

09-04-03 FONDATION ANNA-LABERGE – RENDEZ-VOUS GASTRONOMIQUE

CONSIDÉRANT QUE le 4 mai 2008, la Fondation du Centre hospitalier Anna-Laberge organise la 7^e édition du *Rendez-vous gastronomique Anna-Laberge*;

CONSIDÉRANT QUE les bénéfices de cette soirée seront remis à la Fondation Anna-Laberge pour soutenir le développement des services et programmes de santé du Centre de santé et de services sociaux Jardins-Roussillon;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat de dix billets pour une somme de 2 000 \$ au *Rendez-vous gastronomique Anna-Laberge* le 4 mai 2009 au Complexe Roméo-V.-Patenaude à Candiac, dont les bénéfices seront remis à la Fondation Anna-Laberge;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971, subvention organisme sans but lucratif (OSBL).

09-04-04 NOMINATION REPRÉSENTANT À L'OMNIUM DU MAIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de nommer un représentant de la Ville pour siéger au conseil d'administration de l'Omnium du maire de Candiac;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Denys Patenaude, directeur du Service des loisirs, pour siéger au conseil d'administration de l'Omnium du maire de Candiac.

09-04-05 INSCRIPTION FORMATION – UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'inscription de monsieur le conseiller Normand Dyotte, à la formation « *Défis et conduite de l'élu à l'aube des prochaines élections municipales* » de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu à Québec le 17 avril 2009, au coût de 231,39 \$, toutes taxes incluses;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'inscription de madame la conseillère Thérèse Gatien et monsieur le conseiller Normand Dyotte à la formation « *Grand forum sur le développement économique local et régional* » de l'Union des municipalités du Québec, qui aura lieu à Drummondville le 23 et 24 avril 2009 au coût de 276,54 \$ chacun, toutes taxes incluses;

QUE le trésorier, ou l'assistante trésorière, soit autorisé à rembourser à madame Gatien et monsieur Normand Dyotte, sur présentation des pièces justificatives, les frais de déplacement ou tous autres frais relatifs à ces formations;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-313.

09-04-06 AIDE FINANCIÈRE – COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES

CONSIDÉRANT QUE la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries organise la dixième édition de son tournoi de golf, le mardi 30 juin 2009;

CONSIDÉRANT QUE la Ville et la Commission scolaire sont partenaires dans la fourniture de services à la population de Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cette activité vise à amasser des fonds pour financer des projets particuliers offerts aux élèves fréquentant nos écoles et nos centres de formation;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat d'un quatuor de golf d'une somme de 540 \$ à la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries dans le cadre de l'organisation de la dixième édition de leur tournoi de golf qui aura lieu le 30 juin 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**09-04-07 AIDE FINANCIÈRE – FÉDÉRATION DES POLICIERS ET POLICIÈRES
MUNICIPAUX DU QUÉBEC (FPMQ)**

CONSIDÉRANT QUE la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) organise la dixième édition de son Omnium de golf, le vendredi 14 août 2009;

CONSIDÉRANT QUE cet évènement est organisé par la Régie intermunicipale de police Roussillon;

CONSIDÉRANT QUE les dons récoltés lors de cette activité seront remis à la Fondation québécoise du cancer et à l'organisme Benado;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'achat d'un quatuor de golf au coût de 540 \$ à la Fédération des policiers et policières municipaux du Québec (FPMQ) dans le cadre de l'organisation de la dixième édition de leur Omnium de golf qui aura lieu le 14 août 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-110-00-971.

**09-04-08 AUTORISATION SIGNATURE – LETTRE D'ENTENTE 2009-03
RELATIVE À UNE RETRAITE ANTICIPÉE PROGRESSIVE POUR
MADAME LISE RAQUÉPAS**

CONSIDÉRANT QUE madame Lise Raquépas, secrétaire, Service intermunicipal de prévention des incendies de Candiac/Delson, a déposé une demande pour obtenir l'autorisation de prendre une retraite anticipée progressive;

CONSIDÉRANT QUE la nature du travail effectué par madame Raquépas fait en sorte que la Ville est en mesure d'accéder à cette demande;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les conditions de la lettre d'entente 2009-02 à intervenir avec le Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912, cols blancs relativement à la retraite anticipée progressive de madame Lise Raquépas;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir, le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir, l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, ladite lettre d'entente.

**09-04-09 AUTORISATION SIGNATURE – PERMIS D'ADDUCTION D'EAU
63-0240 ET CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE 63-0064 –
CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU
SAINT-LAURENT**

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent permet à la Ville de Candiac de placer, entretenir et utiliser deux conduites d'adduction d'eau et un regard sur, sous et à travers le canal de la Rive-Sud et ses terrains de réserve;

CONSIDÉRANT QU'à cet effet il y a lieu de renouveler les ententes intervenues avec la Corporation de gestion de la Voie maritime du Saint-Laurent;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les modalités des ententes portant les numéros 63-0240 et 63-0064 à intervenir avec Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministère des Transports du Canada, permettant à la Ville de Candiac de placer, entretenir et utiliser deux conduites d'adduction d'eau, une prise d'eau d'urgence, quatre regards, un puits de vannes et un tuyau reliant lesdites conduites sur, sous et à travers le canal de la Rive-Sud, et ses terrains de réserve, dans la Ville de Candiac;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin;

QUE les deniers requis au paiement des frais inhérents aux permis, au montant annuel de 100 \$, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-412-01-513, prise d'eau et chambre de voie maritime.

**09-04-10 AUTORISATION SIGNATURE – RADIATION CLAUSE RÉVOLUTIONNAIRE
– LOT 2 092 131**

CONSIDÉRANT QUE le 19 mai 1992, par la résolution 92-05-30, le conseil municipal a accepté de vendre le lot 2 092 131, situé au 14, rue de Monaco en vue de la construction d'une résidence unifamiliale isolée dans le projet de développement domiciliaire « rue de Monaco »;

CONSIDÉRANT QUE l'acte de vente contenait une clause résolutoire afin de garantir à la Ville l'exécution de toutes et chacune des stipulations, conditions et obligations contenues à l'acte de vente et permettant à la Ville de reprendre l'immeuble en cas de défaut;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la radiation de cette clause résolutoire;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de mainlevée de la clause résolutoire résultant de l'acte de vente par la Ville de Candiac à Habitations J.G. Desharnais inc., reçu devant maître Jean Luc Cloutier, notaire, le 22 juin 1992 et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Laprairie sous le numéro 332 237;

QUE tous les frais inhérents à cette transaction soient assumés par le demandeur.

09-04-11 APPROBATION – COMPTES À PAYER – MARS 2009

CONSIDÉRANT le rapport préparé par le Service des finances et de l'informatique de la Ville concernant la liste des comptes à payer du mois de mars 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la liste des comptes à payer du mois de mars 2009 remise en copie à chacun des membres du conseil;

QUE l'assistante trésorière, soit autorisée à effectuer le paiement de ces comptes pour le mois de mars 2009 à même les disponibilités des activités financières pour une somme de 622 478,16 \$ et à même les disponibilités des activités d'investissement pour une somme de 291 300,23 \$, le tout pour un total de 913 778,39 \$.

09-04-12 APPROBATION – DÉPENSES INCOMPRESSIBLES – MARS 2009

CONSIDÉRANT le dépôt de la liste des dépenses incompressibles, tel qu'il est prévu au règlement 1128, remise en copie à chacun des membres du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accepte la liste des dépenses incompressibles effectuées durant le mois de mars 2009 représentant une somme de 1 453 834,94 \$.

**09-04-13 DÉPÔT DU RAPPORT DES VIREMENTS BUDGÉTAIRES – PÉRIODE
DU 1^{ER} JANVIER AU 31 MARS 2009**

Conformément aux dispositions du règlement 1128, les membres du conseil prennent acte du dépôt du rapport des virements budgétaires pour la période du 1^{er} janvier au 31 mars 2009.

**09-04-14 AUTORISATION SIGNATURE – SERVICES BANCAIRES – BANQUE
ROYALE DU CANADA (RBC)**

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la Banque Royale du Canada soit par les présentes nommée la banque de la Ville de Candiac;

QUE le maire, monsieur André J. Côté ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et le trésorier, ou en cas d'incapacité d'agir la trésorière adjointe, soient autorisés à agir au nom de la Ville de Candiac pour :

- retirer des fonds ou ordonner que des fonds soient virés des comptes par quelque moyen que ce soit, notamment en établissant, tirant, acceptant, endossant ou signant des chèques, des billets à ordre, des lettres de change, des ordres de paiement d'espèces ou d'autres effets ou en donnant d'autres instructions;
- signer toute convention ou tout autre document ou tout instrument établi avec la Banque ou en faveur de celle-ci, y compris la convention générale de services financiers de la Banque et les contrats relatifs aux produits et aux services fournis au client par la Banque; et
- poser, ou autoriser une ou plusieurs personnes à poser, l'un ou l'autre des actes suivants :

- i) recevoir de la Banque toutes espèces ou tout titre, instrument ou autre bien détenus par la Banque, en garde ou à titre de garantie, ou donner des directives à la Banque pour la remise ou le transfert de telles espèces, de tels titres, de tels instruments ou de tels autres biens à toute personne désignée dans de telles directives;
 - ii) déposer, négocier ou transférer à la Banque, au crédit de la Ville de Candiac, des espèces ou tout titre, instrument ou autre bien et, à ces fins, les endosser au nom de la Ville de Candiac (au moyen d'un timbre en caoutchouc ou autrement);
 - iii) donner instruction à la Banque, par quelque moyen que ce soit, de débiter les comptes de tiers pour dépôt au compte de la Ville de Candiac;
 - iv) recevoir des relevés, des instruments et d'autres effets (y compris des chèques payés) et des documents afférents aux comptes de la Ville de Candiac à la Banque ou à tout service de la Banque (y compris toutes modifications apportées aux règlements et aux manuels d'opérations de la Banque) et régler et approuver les comptes de la Ville de Candiac à la Banque; et
 - v) recevoir de la Banque tout logiciel et dispositif de sécurité, y compris les cartes ou codes de sécurité et mots de passe, se rapportant aux services bancaires électroniques ou aux communications électroniques entre la Ville de Candiac et la banque, et définir et établir les niveaux et limites d'autorité s'appliquant aux divers dispositifs de sécurité;
- o les dispositions de la convention générale de services financiers de la Banque, y compris, mais sans s'y limiter, les dispositions l'effet obligatoire des communications électroniques reçues par la Banque du client ou au nom de celui-ci, sont expressément approuvées;
 - o les instruments, instructions, conventions et documents établis, tirés, acceptés, endossés ou signés (sous le sceau de la compagnie ou autrement) comme il est prévu dans la présente résolution et remis à la Banque par toute personne, aient plein effet et obligent le client; la Banque est, par les présentes, autorisée à agir sur la foi de ces documents et effets et à y donner suite;

QUE le maire, monsieur André J. Côté, ou en cas d'incapacité d'agir le maire suppléant, et la greffière, madame Carole Lemaire, ou en cas d'incapacité d'agir l'assistante greffière, soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents à cette demande.

09-04-15 AUTORISATION DE PAIEMENT – FACTURE 2009-51 – CIT LE RICHELAIN

CONSIDÉRANT QUE le CIT Le Richelain a mandaté la Société Gestrans pour valider les facturations des années 2005 à 2008, faites par l'Agence métropolitaine de transport (AMT), concernant le train de banlieue de Delson/Candiac;

CONSIDÉRANT QUE la participation financière de la Ville à cette étude est de 3 365,46 \$;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le trésorier ou la trésorière adjointe à verser au CIT Le Richelain la somme de 3 365,46 \$ représentant la participation financière de la Ville pour l'analyse de la facturation, des années 2005 à 2008, de l'Agence métropolitaine de transport (AMT) concernant le train de banlieue de Delson/Candiac;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-921.

09-04-16 CIT LE RICHELAIN – CONTRIBUTION MUNICIPALE AU PARTAGE DU DÉFICIT DU MÉTRO DE MONTRÉAL

CONSIDÉRANT QUE les villes faisant partie du territoire de l'Agence Métropolitaine de transport doivent payer une partie du déficit du métro pour l'année 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise le trésorier à verser au CIT Le Richelain, la somme de 21 519 \$ représentant la contribution 2009 de la Ville concernant le déficit du métro;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-370-00-962.

09-04-17 RÉEMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – HOMMES À TOUT FAIRE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail ainsi que la période de vacances durant la période estivale à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac réembauche pour la période du 4 mai au 30 octobre 2009, les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'homme à tout faire, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

- Éric Deneault
- Léonardo Gentile
- Daniel Lajoie
- Philippe Lefebvre
- Jacques Paquette
- Alain Poirier
- Denis St-Amour

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

09-04-18 EMBAUCHE COLS BLEUS SURNUMÉRAIRES – HOMMES À TOUT FAIRE, DIVISION TRAVAUX PUBLICS, SERVICES TECHNIQUES – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la charge de travail ainsi que la période de vacances durant la période estivale à la division Travaux publics, Services techniques, nécessitent de procéder à l'embauche de ressources supplémentaires;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac embauche pour la période du 4 mai au 30 octobre 2009, les personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'homme à tout faire, col bleu surnuméraire, division Travaux publics, Services techniques, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols bleus du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 1377;

- Marie Derome
- Alain Fournier
- Gaétan Sambault

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-01-116.

**09-04-19 OCTROI DE CONTRAT – FOURNITURE ET PLANTATION D'ARBRES,
PRINTEMPS 2009 – APPEL D'OFFRES 9011-TP**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à des travaux de plantation d'arbres d'alignement dans les nouveaux développements ainsi qu'à la plantation d'arbres de remplacement dans les secteurs existants;

CONSIDÉRANT QUE sept entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 14 avril 2009, cinq entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Groupe D.R.M. », 11680, 4^e Avenue, Rivière-des-Prairies (Québec) H1E 3B3, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture et la plantation d'arbres, pour le printemps 2009, pour un montant total de 66 697,84 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9011-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-320-02-521, embellissement travaux à contrat.

**09-04-20 OCTROI DE CONTRAT – SERVICE D'ENTRETIEN D'ARBRES,
PRINTEMPS 2009 – APPEL D'OFFRES 9012-TP**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de poursuivre les travaux d'arboriculture pour le printemps 2009;

CONSIDÉRANT QUE cinq entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 14 avril 2009, trois entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Services d'Arbres Primeau inc. », 19, rue Lalonde, Mercier (Québec) J6R 1C9, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour le service d'entretien des arbres, printemps 2009, pour un montant total de 45 127,32 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9012-TP;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-302-02-521, travaux publics embellissement, travaux à contrat.

09-04-21 OCTROI DE CONTRAT – TRAVAUX DE MARQUAGE DE CHAUSSÉE – APPEL D'OFFRES 9015-TP

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'effectuer les travaux de marquage de chaussées sur le territoire;

CONSIDÉRANT QUE trois entreprises spécialisées ont été invitées à soumissionner;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 16 avril 2009, deux entreprises ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Lignbec inc. », 4001, Alfred-Laliberté, Boisbriand (Québec) J7H 1P7, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour effectuer les travaux de marquage de chaussée, pour les années 2009, 2010 et 2011, pour un montant total de 58 412,81 \$, toutes taxes incluses, réparti selon ce qui suit, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9015-TP :

Année	Montant plus toutes taxes applicables
2009	16 234 \$
2010	16 966 \$
2011	18 550 \$

QUE les deniers requis au paiement du contrat pour l'année 2009 au montant de 16 234 \$, plus toutes taxes applicables, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-355-00-521, travaux à contrats.

09-04-22 APPROBATION – GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION ET NOMINATION DU COMITÉ DE SÉLECTION – MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL (ENTRE LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET L'AVENUE HÉBERT) – APPEL D'OFFRES 9013-ST

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac doit procéder à un appel d'offres sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'octroi d'un mandat de services professionnels d'ingénierie des matériaux dans le cadre du projet de réfection des infrastructures municipales du chemin Haendel (tronçon de l'avenue Hébert à la place Graham);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Réjean Vigneault, ing., directeur, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve la grille d'évaluation et de pondération du document d'appel d'offres 9013-ST et désigne les personnes ci-dessous mentionnées pour agir à titre de membre du comité de sélection :

Monsieur Réjean Vigneault, ing.
Monsieur Robert Martineau, ing.
Monsieur Gaston Lamontagne
Monsieur Luc Brault, substitut
Madame Valérie Roy, à titre de secrétaire du comité

09-04-23 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE DES MATÉRIAUX – TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL (ENTRE LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET L'AVENUE HÉBERT) – APPEL D'OFFRES 9013-ST

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé la réfection du chemin Haendel, phase 2, projet 2002-276;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater un laboratoire de sols pour effectuer l'ingénierie des matériaux nécessaires à la réfection du chemin Haendel (entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert);

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par soumission sur invitation avec système de pondération et d'évaluation des offres pour l'adjudication de ce contrat;

CONSIDÉRANT QUE lors de l'ouverture des soumissions, le 16 avril 2009, deux firmes professionnelles en ingénierie ont déposé une soumission;

CONSIDÉRANT le rapport et la recommandation du comité de sélection composé de messieurs Réjean Vigneault, ing., Robert Martineau, ing., Gaston Lamontagne et de madame Valérie Roy, secrétaire responsable;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Groupe Qualitas inc. », 9605, rue Ignace, bureau F, Brossard (Québec) J4Y 2P3, soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage, le contrat pour les services professionnels d'ingénierie des matériaux pour les travaux de réfection du chemin Haendel (entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert), pour un montant total de 70 036,68 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les conditions stipulées aux documents d'appel d'offres 9013-ST;

QUE les deniers requis au paiement de ces dépenses soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1220, au poste budgétaire 22-012-20-729, autres infrastructures, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

**09-04-24 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX
– RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL, PHASE 2 (ENTRE LE CHEMIN
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET L'AVENUE HÉBERT)**

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de réfection du chemin Haendel, phase 2 (projet 2002-276);

CONSIDÉRANT QU'à la suite d'un appel d'offres sur invitation, un mandat a été octroyé à la firme Le Groupe-conseil Génipur inc. pour la réalisation des plans et devis du projet et que le contrat de réfection de la phase 2 du chemin Haendel a été octroyé à la compagnie A. et J. L. Bourgeois ltée à la séance du 16 mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater une firme de génie-conseil pour effectuer la surveillance des travaux prévus au contrat;

CONSIDÉRANT QUE les dispositions de la *Loi sur les cités et villes* ont été respectées et que le contrat de surveillance peut être octroyé de gré à gré;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. », datée du 18 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. », pour effectuer la surveillance des travaux de réfection du chemin Haendel, phase 2, pour un montant de 138 000 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 18 mars 2009;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1220, au poste budgétaire 22-012-20-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

09-04-25 OCTROI DE CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIERIE – PLANS ET DEVIS – PISTE CYCLABLE DU CHEMIN HAENDEL (TRONÇON ENTRE LA PLACE GRAHAM ET LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER)

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de piste cyclable hors chaussée sur le chemin Haendel (projet 2009-594);

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont une continuité des travaux de réfection du chemin Haendel, mais ne sont pas inclus dans le mandat initial;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à la conception des plans et devis pour ledit projet;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » datée du 18 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Le Groupe-conseil Génipur inc. » 18, rue Papineau, bureau 407 à Candiac (Québec) J5R 5S8, pour la préparation des plans et devis de la piste cyclable hors chaussée entre la place Graham et le chemin Saint-François-Xavier, pour un montant total de 20 000 \$, toutes taxes incluses, et ce, selon les modalités prévues dans l'offre de services du 18 mars 2009;

QUE les deniers requis au paiement des honoraires professionnels soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1220, au poste budgétaire 22-012-20-411, honoraires professionnels, conditionnellement à son approbation par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT).

09-04-26 MANDAT INGÉNIEURS-CONSEILS – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – POSTE DE POMPAGE ET CONDUITE D'ÉGOUT PLUVIAL – DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE « LES CITÉS D'EUROPE »

CONSIDÉRANT QUE le promoteur Développements urbains Candiac inc. a octroyé un contrat pour la construction d'un collecteur pluvial reliant le projet de développement domiciliaire « Les Cours Candiac » au marais du développement domiciliaire « Les Cités d'Europe »;

CONSIDÉRANT QUE le coût d'une partie des travaux est assumé par la Ville de Candiac conformément au protocole d'entente intervenu entre les parties;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de mandater des professionnels pour effectuer la surveillance de la partie des travaux assumée par la Ville;

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels préparée à cet effet par la firme « GÉNIVAR, Société en commandite » datée du 23 mars 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « GENIVAR, Société en commandite » pour effectuer la surveillance des travaux de construction d'un poste de pompage et conduite d'égout pluvial, pour une somme de 18 200 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services professionnels du 23 mars 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du règlement d'emprunt 1148, au poste budgétaire 22-811-48-411, honoraires professionnels.

09-04-27 AUTORISATION DE DÉPENSE – CONSTRUCTION D'UN CHEMIN D'ACCÈS À LA STATION DE POMPAGE MERMOZ – PROJET 2009-593

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet de construction d'un chemin d'accès à la station de pompage Mermoz (projet 2009-593);

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction seront réalisés en régie interne par les employés de la division Travaux publics, Services techniques;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques, à exécuter ou à faire exécuter les travaux de construction d'un chemin d'accès à la station de pompage et à cet effet, à effectuer les dépenses inhérentes au projet, jusqu'à concurrence d'un montant de 10 000 \$. Monsieur Martineau doit cependant se conformer à la politique d'acquisition de biens et services, au règlement 1128 ainsi qu'à la *Loi sur les cités et villes*;

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise un emprunt au montant total de 10 000 \$ au fonds de roulement, remboursable en cinq versements annuels, égaux et consécutifs et que les dépenses soient imputées au poste budgétaire 22-905-93-722, infrastructures municipales.

09-04-28 MANDAT SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE DU PAYSAGE – PLANS ET DEVIS – AMÉNAGEMENT DU PARC DE DEAUVILLE, PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé le projet d'aménagement du parc de Deauville, phase 2 (projet 2008-556);

CONSIDÉRANT QU'à cet effet, il y a lieu de mandater une firme d'architectes du paysage pour effectuer les relevés et la préparation des plans et devis en vue des travaux à réaliser;

CONSIDÉRANT la proposition de services préparée par la firme « Objectif paysage » datée du 3 avril 2009;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac mandate la firme « Objectif paysage » pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement de la phase 2 du parc de Deauville, le tout pour une somme de 18 600 \$, plus toutes taxes applicables, tel que décrit dans l'offre de services du 3 avril 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté du poste budgétaire 22-905-56-718.

09-04-29 OCTROI DE CONTRAT POUR LA RÉFECTION DES SURFACES DES JEUX D'EAU

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé les travaux de réfection des surfaces des jeux d'eau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a procédé par demande de prix pour la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE deux entreprises spécialisées ont soumis un prix;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Robert Martineau, ing., directeur, division Travaux publics, Services techniques;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie le contrat pour la réfection des surfaces des jeux d'eau à l'entreprise « Fieldturf Tarkett », de Carignan, plus bas soumissionnaire conforme, pour un montant de 8 984 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du surplus libre non affecté, poste budgétaire 05-990-11-000.

09-04-30 EMBAUCHE COL BLANC RÉGULIER – TECHNICIEN EN ARCHITECTURE ET INSPECTEUR MUNICIPAL, SERVICE PLANIFICATION ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de combler le nouveau poste de technicien en architecture et inspecteur municipal, Service planification et développement du territoire;

CONSIDÉRANT QUE ce poste a fait l'objet d'un affichage interne conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE personne n'a posé sa candidature et que le poste a fait l'objet d'un affichage externe;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de sélection;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac autorise l'embauche de monsieur Robert Roy, au poste de technicien en architecture et inspecteur municipal, classe « F », 1^{er} échelon, col blanc régulier, Service planification et développement du territoire, à compter du 27 avril 2009, le tout selon les termes et conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

QUE monsieur Roy obtienne le statut d'employé régulier après avoir terminé la période d'essai de dix-huit semaines de travail continu, conformément à la convention collective en vigueur;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Roy soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-615-00-111.

09-04-31 DÉSIGNATION – OFFICIERS RESPONSABLES DE L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme prévoient que l'administration et l'application de ces règlements sont confiées à une personne désignée par résolution du conseil;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac désigne monsieur Alain Poupart, technicien en bâtiments et monsieur Robert Roy, technicien en architecture – inspecteur municipal, pour agir à titre d'« officier responsable » pour l'administration et l'application des règlements d'urbanisme, notamment, le règlement de zonage 555, le règlement de lotissement 556, le règlement de construction 557 et le règlement d'affichage 558;

QUE messieurs Poupart et Roy soient autorisés à délivrer, pour et au nom de la Ville de Candiac, des constats d'infraction en vertu des règlements d'urbanisme de la Ville.

09-04-32 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 19 MARS 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 19 mars 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-03-11	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 46, rue de Fleury sur le lot 3 965 050

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-03-14	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 50, rue de Sauverny sur le lot 3 964 666
CCU-2009-03-15	H06-628	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 9, rue de Sorrente sur le lot 3 574 388
CCU-2009-03-16	H06-630	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 51, rue de Syracuse sur le lot 3 922 928

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-03-12	C05-527 et C05-524	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement des lots 4 242 999 et 3 303 478 par les lots 4 389 089 et 4 389 090 afin de modifier les limites des deux (2) lots de façon à permettre la conformité des aires de stationnement pour le bâtiment commercial sis au 200, boulevard Jean-Leman

09-04-33 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 2 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et de lotissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 2 avril 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-04-03	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 8, rue de Douvaine sur le lot 3 707 084
CCU-2009-04-04	H03-339 et H03-336	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les constructions de bâtiments de type unifamilial contigu du 49 au 119 et du 100 à 122, rue Flaubert sur les lots 4 238 996 à 4 239 030 et 4 239 031 à 4 239 042
CCU-2009-04-05	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 31, rue de Fleury sur le lot 3 965 032
CCU-2009-04-06	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la modification apportée au plan de construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 46, rue de Fleury sur le lot 3 965 050
CCU-2009-04-07	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 25, rue de Sauverny sur le lot 3 964 695
CCU-2009-04-09	C06-608	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type commercial (Bouclair) sis au 50, rue de Strasbourg sur le lot 4 047 886

PERMIS DE LOTISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-04-02	I04-411	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le remplacement des lots 2 092 079 et 3 131 994 pour créer les lots 4 361 807 à 4 361 808 de façon à permettre la création de lots permettant la construction de bâtiments dans le parc industriel Champlain

09-04-34 APPROBATION – PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE – CCU DU 16 AVRIL 2009

CONSIDÉRANT les demandes de permis de construction et d'agrandissement déposées à la Ville;

CONSIDÉRANT QUE les immeubles concernés par ces demandes de permis sont situés dans des zones assujetties aux dispositions du règlement 917 relatif à un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme a procédé à l'analyse des demandes lors de la réunion du 16 avril 2009 et recommande au conseil municipal d'approuver les demandes de P.I.I.A.;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac approuve les demandes de P.I.I.A. concernant les propriétés suivantes :

PERMIS DE CONSTRUCTION		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-04-10	H05-523	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 24, rue de Darvault sur le lot 3 630 320
CCU-2009-04-11	H03-333	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant les constructions d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 14, rue de Fleury sur le lot 3 965 034
CCU-2009-04-12	H03-332	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 52, rue de Fontenelle sur le lot 3 748 935
CCU-2009-04-14	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 30, rue de Sauverny sur le lot 3 964 676
CCU-2009-04-15	H06-632	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 44, rue de Sauverny sur le lot 3 964 669
CCU-2009-04-16	I04-411	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant la construction d'un bâtiment de type industriel sis au 31, 41, 51 et 61, rue Radisson sur le lot 4 361 808

PERMIS D'AGRANDISSEMENT		
No recommandation	Zone concernée	Adresse et construction projetée
CCU-2009-04-13	H03-307	Approuver la demande de P.I.I.A. concernant le l'agrandissement (ajout d'un espace habitable et réfection de l'abri d'auto) d'un bâtiment de type unifamilial isolé sis au 14, avenue Hermès sur le lot 2 093 644

09-04-35 AUTORISATION – DÉROGATION MINEURE 56, RUE DE DARVAULT, CANDIAC

a) Consultation du public sur cette demande :

Monsieur le maire suppléant, Vincent Chatel, demande aux personnes présentes s'il y a quelqu'un qui désire se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure du 56, rue Darvault;

Aucune intervention.

b) Décision du conseil :

CONSIDÉRANT la demande déposée par madame Christiane Boyer et monsieur Francis Frenoy, en date du 23 février 2009, relativement à une dérogation mineure pour l'immeuble situé au 56, rue Darvault;

CONSIDÉRANT QUE ladite demande a été transmise au comité consultatif d'urbanisme pour analyse et recommandation;

CONSIDÉRANT la recommandation CCU-2009-02-12 effectuée sur la base des conditions applicables à l'analyse d'une dérogation mineure, conformément à la section 3 du règlement 559;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac accorde la dérogation mineure ayant pour objet d'autoriser une marge avant latérale droite de 3,84 mètres au lieu de 4,50 mètres, soit un empiètement de 0,66 mètre, de façon à permettre l'agrandissement d'un bâtiment unifamilial isolé sis au 56, rue Darvault, sur le lot 3 707 096, dans la zone H05-523.

Monsieur le conseiller Normand Dyotte se retire des délibérations et du vote pour l'embauche cols blancs étudiants – commis de bureau, Service des loisirs, invoquant qu'il possède des intérêts pécuniaires dans ce dossier.

**09-04-36 EMBAUCHÉ COLS BLANCS ÉTUDIANTS – COMMIS DE BUREAU,
SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants pour la soirée d'inscription des activités ainsi que pour l'inscription du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche pour l'année 2009, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de commis de bureau, col blanc étudiant, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service, le tout selon les conditions de la convention collective en vigueur des employés cols blancs du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 2912;

Julie Auger	David Beaulieu	Laurence Corriveau Dyotte
Guillaume Couturier	Isabella Covino	Mathieu DesRoches
Sara Dubreuil Soppit	Vanessa Ferrari	Marc-Olivier F.-Gagné
Valérie Giguère	Nicolas Giroux	Stéphanie Giroux
Alexandra Johnson	Philippe Leblanc	Audrey Marois Lippinghof

Julie Murray Desrosiers	Sandra Murray-Desrosiers	Valérie Pilon
Stéphanie Pincince	Édith Plamondon	Frédéric Power
Julie Prévost	Charles-Étienne Raymond Parent	Mélanie Roldan
Benoit Rivard	Philippe Ryan Giroux	Jean Sasseville
Suzanne Soares Laura	Kym St-Jacques	Jolène Thibert
Ariane Vaillancourt	Benoit Verreau Gatineau	Laurence Brunet
Laurent Giasson	Marc-André Maheu	Félix Patenaude-Raymond
Vanessa Pouliot-Payeur	Maxime Valcourt	

QUE ces étudiants soit rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale des étudiants cols blancs adoptée par la résolution 08-01-10;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-90-116.

09-04-37 EMBAUCHE AUXILIAIRE – PRÉPOSÉ AUX ÉQUIPEMENTS, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'employés afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une ressource supplémentaire;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Giroux travaille de façon occasionnelle à la Ville de Candiac depuis le 2 juillet 2002;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de monsieur Nicolas Giroux, au poste de préposé aux équipements, Service des loisirs, pour la période du 6 avril au 18 septembre 2009, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cet employé soit rémunéré selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 09-03-42;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de monsieur Giroux soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-52-117.

09-04-38 EMBAUCHE ÉTUDIANT – COORDONNATEUR CAMP DE JOUR, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche d'étudiants durant la période estivale afin d'offrir des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE les critères d'éligibilités ont été respectés;

CONSIDÉRANT QUE madame Pincince travaille de façon occasionnelle à la Ville de Candiac depuis le 1^{er} juillet 2003;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche de madame Stéphanie Pincince, à titre d'étudiante, au poste de coordonnateur du camp de jour, Service des loisirs, pour la période du 10 mars 2009 au 11 septembre 2009, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

QUE cette étudiante soit rémunérée selon le taux horaire prévu à la grille salariale des employés étudiants adoptée par la résolution 09-03-43;

QUE les deniers requis au paiement du salaire de madame Pincince soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-59-117.

09-04-39 EMBAUCHE AUXILIAIRES – PRÉPOSÉS AUX SALLES, SERVICE DES LOISIRS – ANNÉE 2009

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre différents services dans le cadre de la location des salles du Complexe Roméo-V.-Patenaude, de l'hôtel de ville et du Centre Claude-Hébert;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de créer une banque d'employés afin d'offrir ces services au cours de l'année;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche pour l'année 2009, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste de préposé aux salles, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- David Beaulieu
- Mathieu DesRoches
- Vanessa Ferrari
- Stéphanie Giroux
- Philippe Leblanc
- Audrey Marois-Lippinghof
- Sandra Murray-Desrosiers
- Stéphanie Pincince
- Benoit Rivard
- Philippe Ryan-Giroux

- Kym St-Jacques

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 09-03-42;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés, soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-21-117.

09-04-40 EMBAUCHE AUXILIAIRES – ANIMATRICES ET ANIMATEURS DE PROGRAMME SEMAINE DE RELÂCHE, SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE la Ville offre une semaine de camp de jour pour la semaine de relâche du 2 au 6 mars 2009;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des animateurs pour cette semaine spécifiquement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période du 2 au 6 mars 2009, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous au poste d'animateur de programme semaine de relâche, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- Julie Auger
- Isabella Covino
- Sara Dubreuil-Soppit
- Ariane Gagnon-Nahas
- Valérie Giguère
- Nicolas Giroux
- Stéphanie Giroux
- Audrey Marois-Lippinghof
- Julie Murray-Desrosiers
- Valérie Pilon
- Édith Plamondon
- Frédéric Power
- Mélanie Roldan
- Philippe Ryan-Giroux
- Dominic St-Jacques
- Jolène Thibert

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 09-03-42;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-702-90-116.

**09-04-41 EMBAUCHE AUXILIAIRES – PRÉPOSÉS AUX PATINOIRES
EXTÉRIEURES, SERVICE DES LOISIRS**

CONSIDÉRANT QUE la Ville installe des patinoires extérieures aux parcs Champlain, Montcalm, Haendel et Jason ainsi qu'un anneau de glace au parc de la Promenade;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'embaucher des préposés aux patinoires extérieures;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche, pour la période de décembre 2008 à avril 2009, des personnes dont les noms apparaissent ci-dessous, au poste de préposé aux patinoires, Service des loisirs, selon un horaire déterminé en fonction des besoins du service;

- Mickael Abandonato
- David Beaulieu
- Simon Guérin
- Alek Godbout
- Marc-André Hébert
- Alexandre Lachance-Clermont
- Mathieu Petit
- Félix Raymond-Patenaude
- Benoît Rivard
- Thomas Rozsnaki-Sasseville
- Francis Trudel
- Benoît Verreault-Gatineau

QUE ces employés soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des employés auxiliaires adoptée par la résolution 09-03-42;

QUE les deniers requis au paiement des salaires de ces employés soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-31-117.

09-04-42 EMBAUCHE PROFESSEURS – SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QUE nous devons procéder à l'embauche de professeurs pour les activités sportives et culturelles dans le cadre des programmes et services aux citoyens;

CONSIDÉRANT QUE chacun des candidats sélectionnés a été rencontré en entrevue;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac entérine l'embauche des personnes mentionnées ci-dessous pour agir à titre de professeur au Service des loisirs, selon la période indiquée;

Nom		Titre	poste budgétaire	Période	
				du	au
Josée	Bérard	professeur - conditionnement	02-701-53-116	2008-09-20	2009-06-23
Carole	Gélinas	professeur - gardiens avertis	02-702-90-116	2008-09-20	2009-09-14
Suzanne	Grondin	professeur - théâtre	02-702-90-116	2008-09-20	2009-06-23
Nancy	Niro	professeur - gymnastique	02-701-53-116	2008-09-20	2009-06-23
Caroline	Poissant	professeur - gymnastique	02-701-53-116	2008-09-20	2009-06-23
Sharon	Vocino	professeur - baladi	02-702-90-116	2008-09-20	2009-09-14
Émilie	Williams	animatrice - danse	02-702-90-116	2008-09-20	2009-05-29

QUE ces professeurs soient rémunérés selon le taux horaire prévu à la grille salariale 2009 des professeurs et assistants adoptée par la résolution 09-03-44;

QUE les deniers requis au paiement du salaire des professeurs soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire concerné.

09-04-43 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – FOOTBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Simon Gauthier est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération de football amateur du Québec et fait partie de l'équipe de football Diablo Bantam AAA de La Prairie;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat provincial ballon d'argent, football Bantam AAA de la ligue Montréal-métro, qui a eu lieu le 9 novembre 2008 au stade Percival-Molson à Montréal, au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Simon Gauthier;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-04-44 AIDE FINANCIÈRE AUX ATHLÈTES – CHAMPIONNAT MAJEUR – HANDBALL

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac a reçu une demande d'aide financière dans le cadre du programme d'aide aux athlètes ayant participé à un championnat majeur;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Alexandre David est domicilié à Candiac;

CONSIDÉRANT QUE cet athlète est membre de la Fédération québécoise de Handball olympique;

CONSIDÉRANT sa participation au championnat handball Champlain masculin, Cadet AA, au Jeux du Québec 2009, du 4 au 7 mars 2009, à Sainte-Thérèse, Laval au Québec;

CONSIDÉRANT QUE cette demande respecte les règles d'éligibilité du programme;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie une aide financière de 100 \$ à monsieur Alexandre David;

QUE les deniers requis au paiement de cette somme soient puisés à même les disponibilités du poste budgétaire 02-701-10-993.

09-04-45 SUBVENTION – MINISTÈRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE – DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Candiac dépose annuellement une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine (MCCCF);

CONSIDÉRANT QUE ce programme vise le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

CONSIDÉRANT QUE cette aide financière est importante pour la progression de notre bibliothèque;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac dépose une demande d'aide financière auprès du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre du programme visant le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes;

QUE la responsable de la bibliothèque, madame Patricia Lemieux, soit autorisée à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents requis à cette fin.

09-04-46 ANALYSE DE FAISABILITÉ POUR L'ACQUISITION DE CAMÉRAS DE SURVEILLANCE DANS LES PARCS

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé, pour l'année 2009, l'acquisition de caméras de surveillance dans les parcs (projet 2009-588);

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « MicroRoute Technologies inc. », 79, boulevard Jean-Leman, Candiac (Québec) J5R 4K1, le contrat pour la réalisation d'une analyse de faisabilité pour l'acquisition de caméras de surveillance dans les parcs, pour un montant de 3 570 \$, plus toutes taxes applicables, conformément à la proposition de services du 17 février 2009;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté et au poste budgétaire 22-905-88-777.

09-04-47 ACQUISITION ET INSTALLATION D'APPAREILS D'EXERCICE DANS LE PARC DE LA PROMENADE

CONSIDÉRANT QUE lors de l'adoption du programme triennal d'immobilisations, le conseil municipal a approuvé, pour l'année 2009, l'acquisition d'appareils d'exercice pour les parcs (projet 2009-587);

CONSIDÉRANT QUE la compagnie « Les entreprises Formes et Jeux inc. » est la seule compagnie en mesure de fournir ces appareils d'exercice pour les parcs;

CONSIDÉRANT la recommandation de monsieur Denys Patenaude, directeur, Service des loisirs;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le conseil de la Ville de Candiac octroie à la compagnie « Les entreprises Formes et Jeux inc. », 3249, rue Jean-Béraud, Laval (Québec) H7T 2L2, fournisseur unique, le contrat pour l'acquisition et l'installation d'appareils d'exercice dans le parc de la Promenade, pour un montant total de 44 848,68 \$, toutes taxes incluses;

QUE les deniers requis au paiement de cette dépense soient puisés à même les disponibilités du surplus accumulé non affecté et au poste budgétaire 22-905-87-718.

09-04-48 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 30 MARS 2009 – RÈGLEMENT 1197 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT AU MONTANT DE 1 200 000 \$ POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN AMPHITHÉÂTRE EXTÉRIEUR AU PARC DE LA PROMENADE

Suite à la tenue du registre, le 30 mars 2009, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1197 décrétant un emprunt au montant de 1 200 000 \$ pour l'aménagement d'un amphithéâtre extérieur au parc de la Promenade.

09-04-49 DÉPÔT – PROCÈS-VERBAL DES PROCÉDURES D'ENREGISTREMENT TENUES LE 30 MARS 2009 – RÈGLEMENT 1220 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 4 432 000 \$ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE RÉFECTION DU CHEMIN HAENDEL, ENTRE LE CHEMIN SAINT-FRANÇOIS-XAVIER ET L'AVENUE HÉBERT

Suite à la tenue du registre, le 30 mars 2009, et conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et les référendums*, le conseil de la Ville de Candiac prend acte du dépôt, par la greffière, du certificat d'enregistrement du règlement 1220 décrétant un emprunt de 4 432 000 \$ pour l'exécution des travaux de réfection du chemin Haendel, entre le chemin Saint-François-Xavier et l'avenue Hébert.

09-04-50 AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 1229 DÉCRÉTANT L'ANNEXION D'UNE PARTIE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PHILIPPE

Madame la conseillère Thérèse Gatien donne avis de motion de la présentation lors d'une séance du conseil, du règlement 1229 décrétant l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Philippe;

De plus, madame la conseillère Gatien demande la dispense de lecture de ce règlement puisque chacun des membres du conseil a reçu une copie du projet. La dispense de lecture est accordée.

**09-04-51 ADOPTION – RÈGLEMENT 1228 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 784
SUR LA PROTECTION DES NON-FUMEURS DANS CERTAINS LIEUX
PUBLICS**

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance ordinaire du 16 mars 2009, un avis de motion du présent règlement a été donné;

CONSIDÉRANT QUE les procédures prévues à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été suivies et que tous les membres du conseil présents déclarent avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE le règlement 1228 abrogeant le règlement 784 sur la protection des non-fumeurs dans certains lieux publics, soit adopté;

QUE le règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**Monsieur le maire suppléant Vincent Chatel invite les citoyens présents
à la période de questions.**

* * *

Six personnes, autres que celles mentionnées au début du procès-verbal, ont assisté à la séance.

09-04-52 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé et unanimement résolu :

QUE la séance du conseil soit levée à 20 h 08.

VINCENT CHATEL
Maire suppléant

CAROLE LEMAIRE
Greffière